

COMMISSARIAT AUX
SERVICES EN FRANÇAIS

700, rue Bay, bureau 2401
Toronto ON M7A 2H8

☎ 1 866 246-5262 / 416 314-8013

☎ 416 314-8331

@ flsc-csf@ontario.ca

www.csf.gouv.on.ca

OFFICE OF THE FRENCH LANGUAGE
SERVICES COMMISSIONER

700 Bay Street, Suite 2401
Toronto ON M7A 2H8

☎ 1 866 246-5262 / 416 314-8013

☎ 416 314-8331

@ flsc-csf@ontario.ca

www.flsc.gov.on.ca



Toronto, le 20 novembre 2008

Monsieur Robert A. Morin
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario)
K1A ON2

Objet : Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-12
Examen des services de radiodiffusion de langues anglaise et française dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada

Monsieur,

1. Cette lettre constitue la réponse du Commissariat aux services en français de l'Ontario à l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-12 concernant les services de radiodiffusion de langues anglaise et française disponibles dans les communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada.
2. Nous sommes reconnaissants de cette possibilité de revoir le rôle que doit jouer le CRTC dans le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle au Canada.
3. Le Commissariat aux services en français est un organisme gouvernemental de l'Ontario, nouvellement mis en place. Il est chargé de mener des enquêtes indépendantes selon la *Loi sur les services en français* de l'Ontario, par suite de plaintes ou de sa propre initiative, de préparer des rapports sur les enquêtes et de surveiller les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en ce qui concerne la prestation des services en français en Ontario.
4. Au-delà de la reconnaissance des droits linguistiques, la communauté francophone de l'Ontario doit compter sur la présence d'institutions pour se développer et s'épanouir. La plupart des auteurs traitant de la vitalité des communautés admettent également qu'il existe quelques incontournables, comme le nombre de francophones et la langue parlée à la maison, à l'école, dans les loisirs et au travail. Les experts soulignent que deux autres facteurs sont aussi essentiels; la reconnaissance publique de la langue, soit son statut, ainsi que le soutien institutionnel accordé à la communauté.

.../2



5. La Société Radio-Canada (SRC), les radios communautaires francophones ainsi que la Télévision française de l'Ontario (TFO) sont toutes des institutions indispensables au développement et à l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. Car lorsqu'il est question de minorités linguistiques, le concept de l'offre et de la demande est inversé. En effet, habituellement, dans un contexte de majorité linguistique, s'il y a une demande, il y aura de l'offre. En matière de services en français, il faut plutôt de l'offre pour qu'il y ait de la demande. Il en va de même pour ce qui est des fréquences de radios et des chaînes de télévision offertes à la population.
6. Car ces institutions que sont la SRC, les radios communautaires et TFO sont bien plus que des diffuseurs de programmes en français pour les citoyens francophones et francophiles. La communauté francophone de l'Ontario peut s'y retrouver, s'y voir et s'y entendre.
7. Cela redonne espoir aux individus qu'ils appartiennent à un tout plus grand qu'eux. Qu'ils appartiennent à une communauté. S'entendre et se voir à la radio et à la télévision valorise le citoyen francophone dans son individualité, mais aussi dans son appartenance communautaire. Car être francophone en Ontario, c'est d'abord et avant tout une question de choix. Quotidiennement, le citoyen francophone en Ontario doit s'affirmer et doit se dire : « Aujourd'hui, je fais le choix de vivre une journée de plus en français ».
8. D'où l'importance capitale des institutions telles que la SRC, les radios communautaires et TFO. La langue n'est donc pas seulement un moyen de communication. C'est aussi une façon de s'identifier socialement. Il ne peut y avoir de droits linguistiques comme tels sans qu'ils soient rattachés à un individu qui parle l'une des deux langues officielles. Et pour qu'une langue soit vivante, encore faut-il que cet individu soit lui aussi rattaché à une collectivité, qu'elle soit majoritaire ou minoritaire. Les conditions de survie de cette langue sont évidemment intimement reliées aux conditions de survie du groupe identitaire.

Les radios communautaires

9. Il ne fait pas de doutes que la SRC joue un rôle capital dans le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du pays. Cependant, on reproche bien souvent à la SRC, souvent à juste titre, d'avoir de grandes difficultés à représenter fidèlement toute la réalité de la francophonie canadienne, tant à la radio, qu'à la télévision.
10. Aussi, il importe d'insister sur le rôle particulier des radios communautaires. Ce n'est pas seulement une fréquence que les gens peuvent syntoniser. C'est davantage une occasion unique de participer pleinement à son développement personnel et communautaire.
11. Le propre d'une radio communautaire est de permettre à un grand nombre de bénévoles de participer activement au sein de la radio, que ce soit sur le plan du développement de la programmation, de l'animation, de la technique ou encore de la gestion. Il en résulte un énorme impact positif de toute cette participation à l'établissement et au maintien d'une radio communautaire francophone en Ontario, si difficile à quantifier soit-il.

12. Généralement, la clientèle de ces radios communautaires est jeune. Alors que l'avenir de la communauté francophone en Ontario passe nécessairement par la volonté de la jeunesse de faire le choix quotidien de vivre en français, il devient naturellement impératif de proposer à cette jeunesse de nouvelles avenues et de nouvelles possibilités d'apprentissage de prise en charge.
13. D'autant plus que l'impact se révèle également sur le terrain, par les gens qui écoutent et qui s'y retrouvent.
14. Voilà pourquoi il est primordial pour le CRTC d'aider le plus possible les organisations désirant mettre sur pied de telles radios communautaires francophones à s'assurer qu'elles respecteront les critères du milieu, et ajuster ces critères s'il y a lieu. Il existe actuellement des distinctions entre catégories « A » et « B », dépendamment si des stations de la SRC ou de radios privées de langue française sont existantes.
15. Pour les raisons indiquées ci-dessus, les demandes d'accès à un signal des radios communautaires francophones ne devraient pas être pénalisées du fait qu'il existe, dans une même région, d'autres radios privées françaises. Encore une fois, il est question de bien plus qu'un son. Il s'agit d'une institution unique offrant une foule de possibilités aux citoyens francophones.

La Télévision française de l'Ontario (TFO)

16. L'assimilation en milieu minoritaire représente une menace dont on ne peut faire fi. C'est à cet effet que le rôle de TFO dans ce combat, au quotidien, est primordial. Cette télé est une voix pour les francophones en Ontario depuis son premier jour à l'antenne en 1987. Avec sa programmation diversifiée, elle établit des ponts entre les communautés francophones dispersées en province et joint également une portion du public canadien. Il s'agit d'une télé rassembleuse qui renforce l'identité francophone, essentielle au développement et à la vitalité du français en Ontario. Cette identité passe notamment par l'éducation, un élément majeur dans la programmation de TFO.
17. Forte de sa programmation éducative, TFO se veut également un véhicule de la culture et des arts francophones. Engagée dans sa communauté, elle assume pleinement son leadership en se distinguant du produit commercial. Elle contribue ainsi à l'épanouissement des communautés vivant en français en milieu minoritaire.
18. TFO jouit d'une autonomie récemment acquise et il appert fondamental qu'elle demeure une référence en terme de média francophone en Ontario. Elle a constamment évolué avec la communauté francophone depuis sa création il y a plus d'une vingtaine d'années. Elle représente l'image réelle de la francophonie d'aujourd'hui; créative, dynamique, vivante et multiculturelle. Il est donc capital de la soutenir, de l'appuyer, car la population peut s'y reconnaître, se voir, s'enrichir et apprendre, en français, en Ontario.
19. Pour le Commissariat aux services en français de l'Ontario, TFO symbolise l'éclat même d'un service de qualité supérieure offert aux francophones et francophiles de cette province. Il a accordé ainsi son appui inconditionnel à la demande de renouvellement de licence de TFO, en février dernier.

20. En septembre dernier, le Commissariat a écrit une lettre incitant fortement un diffuseur satellite important à réintégrer la chaîne TFO dans sa programmation. Manifestement, il faut plus que cela. Car les lois du marché ne seront jamais à l'avantage des communautés francophones de l'Ontario. Voilà pourquoi le législateur fédéral a prévu un rôle particulier au CRTC dans le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.
21. Le CRTC doit donc intervenir. Bien que nous soyons conscients des différents choix de services offerts par les diffuseurs satellites, le CRTC doit soutenir TFO en faisant en sorte que les câblodistributeurs et les diffuseurs satellites offrent à leur clientèle des éventails de programmation francophone. On doit pouvoir y retrouver TFO. Ainsi, les câblodistributeurs et les diffuseurs satellites pourraient offrir un bouquet d'une vingtaine de chaînes francophones. Ce bouquet pourrait comprendre des services éducatifs, comme TFO, aussi bien que des services spécialisés, afin de permettre une variété que recherchent la plupart des familles. Naturellement, les prix de ces bouquets francophones doivent demeurer concurrentiels et donc, raisonnables.

En espérant le tout utile, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire,



François Boileau

FIN DU DOCUMENT